

MODALITÉS D'INSCRIPTION

FORMATIONS PROFESSIONNELLES

À lire avant toute inscription

CNFPT

Les inscriptions des formations organisées par le CNFPT doivent s'effectuer directement auprès de cet organisme via l'espace pro en ligne : www.inscription.cnfpt.fr

Pour toute information, contactez la délégation Pays de la Loire du CNFPT.

Pour les salariés hors fonction publique, l'inscription aux stages organisés en partenariat avec le CNFPT est conditionnée à l'obtention de moyens de financements complémentaires qui peuvent être sollicités auprès des organismes collecteurs de fonds pour la formation professionnelle : plus de renseignements auprès de Mayenne Culture.

FORMATIONS MAYENNE CULTURE

Se renseigner dans un premier temps auprès de l'employeur sur la possible prise en charge de la formation et de l'adhésion obligatoire à Mayenne Culture.

► L'employeur accepte la prise en charge

Transmettre le bulletin d'inscription (p. 47 et 48) dûment rempli, visé par le directeur, à l'employeur ou au service formation de la collectivité qui fera suivre son bon de commande (coût de la formation et de l'adhésion, si l'employeur n'est pas déjà adhérent pour la période en cours) et le formulaire d'inscription à Mayenne Culture.

► L'employeur refuse la prise en charge

Le stagiaire prend alors en charge les coûts d'inscription. Remplir le bulletin d'inscription (p. 47 et 48) et le renvoyer accompagné du règlement correspondant au coût de la formation + 10 euros d'adhésion individuelle obligatoire à Mayenne Culture (chèque à l'ordre de Mayenne Culture).

INSCRIPTIONS ET MODALITÉS COMPTABLES

L'inscription est effective dès que Mayenne Culture reçoit, dans la limite des places disponibles :

- le bon de commande lorsque que l'employeur est une collectivité
- le règlement par chèque (à l'ordre de Mayenne Culture) ou en espèces lorsque l'employeur est une structure de droit privé
- le règlement par chèque (à l'ordre de Mayenne Culture) ou en espèces pour les inscriptions individuelles (non prises en charge par l'employeur)

Le règlement s'effectue par formation et éventuellement par stagiaire.

Le droit d'inscription (coût pédagogique et adhésion) est encaissable et facturable dès le premier jour de la formation.

(article 4 de la convention de formation).

MODALITÉS D'ADHÉSION

L'adhésion à Mayenne Culture est obligatoire, sauf pour les formations organisées par le CNFPT. Elle est valable du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018

Le coût de l'adhésion est de :

- 10 € pour les inscriptions individuelles (non prises en charge par l'employeur ou une structure de droit privé)
- 20 € pour les communes, établissements scolaires, associations et autres structures de droit privé ou public
- 50 € pour les communautés de communes et autres EPCI

Cette adhésion autorise tout élu, agent ou salarié de la structure adhérente à participer aux activités proposées pour la saison 2016-2017 et à participer à la vie de l'association Mayenne Culture.

Elle donne également le droit au tarif réduit sur les spectacles du festival Les nuits de la Mayenne et pour les concerts de l'Ensemble instrumental de la Mayenne organisés par Mayenne Culture.

ANNULATION

En cas d'annulation du fait de Mayenne Culture, le droit d'inscription versé est intégralement remboursé.

Pour tout désistement du stagiaire intervenant après la date limite d'inscription, Mayenne Culture procède à l'encaissement intégral du règlement dans les conditions visées à l'article 4, sauf cas de force majeure dûment justifié le jour du désistement.

Tout stage commencé est dû intégralement.

BULLETIN D'INSCRIPTION

FORMATIONS 2017/2018

Mayenne Culture

IDENTIFICATION

Madame / Monsieur

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

E-mail :

► Pour les membres d'associations culturelles
ou ensembles amateurs :

- Association
- Compagnie de danse
- Ensemble vocal
- Ensemble instrumental
- Groupe de musiques actuelles
- Troupe de théâtre
- Autre :

Nom de la structure :

Fonction :

Discipline(s)/instrument(s) pratiqué(s) :

► Pour les personnels des établissements
d'enseignement artistique

Fonction :

Depuis le :

Discipline(s) enseignée(s) :

Département(s) d'enseignement :

50 / 53 / 61 / 72

Autre :

DROIT À L'IMAGE

J'autorise Je n'autorise pas par la présente Mayenne Culture à diffuser les photographies et vidéos capturées lors des actions auxquelles je me suis inscrit(e) et sur lesquelles je figure. Cette autorisation est valable pour l'édition des documents de communication imprimés et numériques de Mayenne Culture ainsi que pour la promotion de ses activités dans les médias et auprès de ses partenaires
Cette autorisation pourra être révoquée à tout moment par le signataire. La présente autorisation est incessible à une structure tierce.

Date :

Signature :

PRISE EN CHARGE PAR L'EMPLOYEUR

Employeur :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

E-mail :

Demande de prise en charge :

acceptée en cours

Montant de l'adhésion :

50€ pour les communautés de communes et autres EPCI

20€ pour les communes, associations et autres structures de droit privé ou public

FORMATIONS CNFPT

Pour les formations organisées par le CNFPT les inscriptions s'effectuent sur www.inscription.cnfpt.fr

- Enseigner en collectif | p.13
- L'improvisation collective en 1^{er} cycle | p.24

FORMATIONS MAYENNE CULTURE

- Formation individualisée | p.6
- Tutorat pédagogique | p.7
- Outils numériques et innovation pédagogique | p.35
- Diriger un ensemble instrumental | p.26
- Le projet artistique | p.10
- Les statuts et missions des enseignants artistiques | p.11
- La culture chorégraphique en pratique | p.16
- L'humour et la comédie | p.27
- Des projets artistiques et culturels au parcours de l'élève | p.37
- La communication non-violente | p.12
- O Passo | p.17
- Enseignement artistique et handicap | p.18
- Expressivité du corps | p.19
- La pédagogie Percustra | p.20
- L'instrument en cours de formation musicale | p.21
- L'approche Montessori | p.38
- Cadre réglementaire du spectacle vivant | p.39
- Le chœur théâtral | p.28
- Jazz vocal et chœurs d'enfants | p.22
- Arranger pour un cours collectif | p.29
- Brass Band New Orleans | p.23
- La prestation scénique | p.30
- Gumboots | p.31
- Journée de rentrée des musiciens-intervenants de la Sarthe | p.41
- Vers un projet culturel commun à l'échelle d'un territoire | p.40

Coût	Date limite d'inscription
120 euros	20 oct.
120 euros	20 oct.
30 euros	20 oct.
80 euros	3 nov.
60 euros	10 nov.
60 euros	10 nov.
60 euros	10 nov.
60 euros	10 nov.
60 euros	10 nov.
Gratuit	17 nov.
30 euros	24 nov.
60 euros	22 déc.
60 euros	22 déc.
80 euros	22 déc.
30 euros	22 déc.
60 euros	22 déc.
30 euros	22 déc.
60 euros	22 déc.
30 euros	22 déc.
60 euros	22 déc.
60 euros	12 jan.
80 euros	12 jan.
60 euros	16 fév.
60 euros	23 fév.
60 euros	16 mars
60 euros	6 juil.
Gratuit	6 juil.

à partir de novembre 2017

ADHÉSION OBLIGATOIRE À MAYENNE CULTURE (Voir modalités d'inscription, p.46)

- 10 euros (individuel) | 20 euros (communes, associations..) | 50 euros (EPCI)

Date et signature :

Bulletin à retourner à :

Mayenne Culture | 84 avenue Robert Buron | CS 21429
53014 Laval cedex | 02 43 67 60 90 | contact@mayenneculture.fr